

Décret

Générale

modern

Décret n° 2016-241/PRE portant approbation des statuts de la fondation » Fondation Droit à un logement « .

n° 2016-241/PRE

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
8 septembre 2016

Numéro JO
n° 17 du 15/09/2016

Date du numéro
15 septembre 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°171/AN/91/2ème L portant fixation et organisation du Domaine public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine privé de l'Etat

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

VU L'Arrêté n°2013-246/PR/PM portant modification de l'arrêté n°2012-0469/PR/SECL définissant les attributions et la composition de la Commission Nationale de la Propriété Foncière

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 septembre 2016.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Les statuts de la fondation « Fondation Droit à un logement », annexés au présent décret sont approuvés.

Article 2

Le Ministère du Budget, le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement, le Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Habitat, chargé du Logement sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH